



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

Conseil de Ligue

Réunion du lundi 29 mai 2017 à 18h
à Villeurbanne

Président BARBET Bernard.

Présents ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CONSTANCIAS Nicole, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisse, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LUC Eric, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MILVAQUE Jean-Claude, MORNAND André, MUFFAT JOLY Michel, POITEVIN Guy, RAYMOND Jacques, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

Assistent BIEN Wilfried, COQUET Méline, DEGRANGE Jean-Michel, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, LOUBEYRE Roland, MALIN Joël, MEZURE Jean-François, MROZEK Sébastien, REYNAUD Raphaël.

Excusés NOLORGUES Vincent, AURIAC Claude, CHAMPEIL André, DEFOUR Jean-Pierre, JANNET Jean-François, JUILLARD Stéphane, PARENT Pascal, PRAT Roger, RAYMOND Didier, SAEZ Gérard, SEUX Roland, VALLET Jean-François.

-----o--oOo--o-----

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président (B. Barbet).
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de Ligue du 1er Avril 2017 (B. Barbet).
3. Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 18 juin 2017 (B. Barbet).
4. Représentation aux A.G. d'Été des Districts (B. Barbet).
5. Dossiers juridiques.
6. Points et questions divers (à envoyer avant le 28 Mai 2017).

-----o--oOo--o-----

Ouverture par le Président Bernard BARBET :

« Je vous remercie toutes et tous pour votre présence à ce Conseil de Ligue programmé exceptionnellement à 18h pour éviter les rentrées trop tardives à l'instar de ce qui s'est passé le 5 mai dernier ; je présente les excuses de Claude AURIAC, André CHAMPEIL, Jean-Pierre DEFOUR, Jean-François JANNET représenté par Joël MALIN, Stéphane JUILLARD, Sébastien MROZEK, Vincent NOLORGUES, Pascal PARENT, Roger PRAT représenté par Roland LOUBEYRE, Didier RAYMOND, Gérard SAEZ, Roland SEUX et Jean-François VALLET.

Je ne manquerai pas de renouveler, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Football régional, toutes mes félicitations à notre Président délégué Vincent NOLORGUES qui est devenu vice-Président de la LFA en étant élu sur la liste du nouveau Président Marc DEBARBAT et de lui souhaiter la pleine réussite dans l'accomplissement de cette haute fonction ; les mêmes félicitations et souhaits sont également à adresser à Jean-Luc HAUSSLER et Max MARTY, élus au Collège des Autres Acteurs respectivement au titre de représentants des éducateurs et des clubs féminins.

Je tiens également à m'excuser auprès de l'ensemble de la ligue de mes absences nombreuses depuis 3 semaines et aussi pour la dizaine de jours à venir pour des raisons privées ; cette information est également une bonne occasion de remercier toutes les personnes (élues et/ou salariées) qui ont pris le relai avec beaucoup de disponibilité et de compétence.

J'arrêterai là mon propos liminaire en raison de l'ordre du jour qui est très chargé principalement avec les textes et les finances qui seront soumis à l'AG du 18 juin. »

1. Informations du Président (B. Barbet)

Démission de Vincent NOLORGUES :

Vincent NOLORGUES, Président délégué de la LAuRAFoot, nous a adressé le 24 mai sa démission afin d'être en règle avec les statuts de la FFF (article 35.2).

Vincent doit être remercié pour tout ce qu'il a accompli antérieurement en club, à la présidence du District du Cantal et à la présidence de la Ligue d'Auvergne.

Il a par ailleurs été un des acteurs prépondérants du processus de fusion où son charisme, sa disponibilité, sa connaissance exceptionnellement pointue des règlements et statuts, sa capacité de travail et son sens du consensus ont été particulièrement appréciés. Il nous manque déjà et la LFA sera certainement pour lui une belle occasion d'exprimer au plus haut niveau toutes ses qualités ; cela rejaillira inmanquablement sur le football de la base.

Pour le remplacer au poste de Président-délégué de la LAuRAFoot, j'ai proposé la fonction à Jean-Claude MILVAQUE, actuel vice-Président qui a accepté et avec lequel je suis certain que nous ferons de l'excellent travail, tant également Jean-Claude s'est aussi investi dans la fusion et l'après-fusion.

Pour compléter le poste de vice-Président et une place au Bureau Plénier, devenus vacants, je vous propose de le faire lors de notre prochain Conseil de Ligue du 9 juin à Cournon.

Le mot de Jean-Claude MILVAQUE :

« Je voudrais vous remercier de la confiance que vous m'accordez.

Je remercie Vincent NOLORGUES pour l'énorme travail qu'il a effectué dans les différentes fonctions exercées : Président de District, Président de Ligue, Membre de la L.F.A..

Aujourd'hui, élu Vice-Président de la L.F.A., je le félicite pour cette promotion qui lui permettra de continuer à servir le football amateur.

Président Délégué de LAuRAFoot, j'ai besoin de vous : élus (es), salariés (es), pour bien assurer cette fonction. Respect, écoute sont indispensables pour faire grandir la LAuRAFoot.

Le plan de mandat 2017/2020, très ambitieux, nous permet de répondre aux demandes des clubs (nos clients), de développer les pratiques de demain et d'assurer une formation pour l'ensemble des différentes familles (éducateurs, arbitres et dirigeants).

Bernard BARBET, Président, et Richard DEFAY, Directeur Général, m'ont aidé dans l'apprentissage de mes nouvelles fonctions, je les remercie et je compte sur leur professionnalisme et leur disponibilité pour rester sur les rails ».

Finale Festival Pitch U13 le 6 mai à La Motte Servolex 73 :

Malgré les craintes en relation avec l'affaire de l'AS SURIEUX ECHIROLLES, rien de répréhensible ne s'est passé.

De plus, malgré la pluie continue, la finale de l'éliminatoire régionale s'est très bien déroulée grâce aux actions conjuguées de la commission régionale du foot d'animation, du district 73 et de l'US La Motte Servolex.

Assemblée Générale de l'AE2F le 12 mai à 17h30 à Paris :

AG très bien menée par son Président Jacky RAYMOND et son bureau.

Collèges des Présidents de Ligue et de District le 13 mai à 8h30 à Paris :

Présentation des textes soumis à l'Assemblée Fédérale du 24 juin qui seront étudiés lors du prochain Conseil de Ligue.

Assemblée Générale Elective de la LFA le 13 mai à 10h30 à Paris :

La liste de Marc DEBARBAT, unique candidate, a été élue avec 59,51% des suffrages exprimés.

Signature de la convention relative au signalement et au traitement des infractions commises à l'encontre des arbitres de football le 15 mai à 14h30 à Grenoble :

Elle a été signée entre le procureur général près la cour d'appel de Grenoble, le procureur de la république près le TGI de Bourgoin-Jallieu, le procureur de la république près le TGI de Gap, le procureur de la république près le TGI de Grenoble, le procureur de la république près le TGI de Valence, le procureur de la république près le TGI de Vienne, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Isère, le directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Alpes, le commandant du groupement de la gendarmerie départementale de l'Isère, le commandant du groupement de la gendarmerie départementale des Hautes-Alpes,

Et la Ligue Méditerranée de Football et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football,

Et la section régionale UNAF Méditerranée et la section régionale UNAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Bureau Plénier en visio le 16 mai à 18h :

- Jury d'admission et certification BMF et BEF :

Validation des candidatures suivantes :

Au titre des Educateurs : Jean-Luc HAUSSLER (BMF), Christian ROMON (BEF)

Au titre des Employeurs : Jacky RAYMOND (BEF), Christophe DUVERNE (BMF).

- Vente d'une partie du siège de Cournon au District du Puy de Dôme :

120 m² au prix de 120 000 euros + locations de salles et parking avec un forfait de location annuelle à 10 000 euros à ajuster en fonction des charges. Il y a aura une revalorisation annuelle.

Jacques VANTAL ajoute qu'un hangar de stockage sera construit à côté de la Ligue, à la charge du District du Puy de Dôme.

- Présentation des nouveaux tarifs relatifs aux licences (soumis ce soir à l'approbation du CL)
- Information sur la mise en ligne des bordereaux de demandes de licence.

Séminaire des salariés de la LAuRAFoot le 19 mai de 10h à 16h à Tola Vologe :

Réalisé sous le pilotage de Spinpart, consultant proposé par la FFF, ce séminaire avait vocation à faire s'exprimer les salariés sur leur travail afin de mieux construire l'organisation de demain. Apparemment, d'après le consultant, les échanges ont témoigné d'une bonne participation.

Jean-Claude MILVAQUE, Daniel THINLOT et Bernard BARBET ont participé à l'ouverture et à la clôture.

Commission Régionale des Finances le 23 mai à 18h à Villeurbanne :

Voir budget prévisionnel.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de Ligue du 1^{er} avril 2017 à Villeurbanne (B. Barbet).

Approuvé à l'unanimité.

3. Assemblée Générale de la LAuRAFoot le 18 juin à Lyon (B. Barbet).

• Les délégués de la LAuRAFoot aux Assemblées Fédérales 2017-2018 :

- a. Réception des candidatures pour le 8 Juin prochain, dernier délai.
- b. AG des clubs nationaux à organiser.

• Les textes :

- a. Titre 1 - Organisation générale et règlement intérieur.

Modification de l'article 6.1 : le dirigeant susceptible de remplir des fonctions d'arbitrage n'est plus obligé de faire valider le certificat médical figurant sur la demande de licence.

- b. Titre 3 - les Compétitions.
 - i. Retour sur l'article 23.2 - Forfaits, l'article 31 - Heures officielles et dates, retoqués par l'AG du 29 janvier.
- c. Titre 4 – Procédures et pénalités.

Modification de l'article 49.7.2 relatif à l'évocation par le Conseil de Ligue : obligation d'envoyer un mail aux membres du Conseil de Ligue avant réunion et si la moitié d'entre eux refuse le traitement, la demande d'évocation ne sera pas traitée en Conseil de Ligue (à rapprocher du vœu de Jean-Claude YESSO).

- d. Titre 6 – Les règlements particuliers des compétitions régionales :
 - i. Les championnats régionaux seniors féminins.
 - ii. Championnat Régional U18 F.

Modification : mise en place des mêmes obligations que celles imposées en championnat R2 F.

- iii. Championnats régionaux Futsal

(A rapprocher des vœux d'ALF Futsal, Vaulx en Velin Futsal et Futsal Saône Mont d'Or)

- iv. Coupe de France.
 - v. Coupe LAuRAFoot.
 - vi. Coupe Gambardella Crédit Agricole.
 - vii. Coupe Régionale Senior Féminine.
 - viii. Coupe Nationale Futsal.
 - ix. Coupe Régionale Seniors Futsal Georges VERNET.
- e. Titre 7 – Règlements divers.
 - i. CRR : procédures, amendes et sanctions.
 - ii. CRCC.
 - iii. Challenge de la Sportivité.
 - iv. Récompenses de l'Éthique.
 - v. Challenges meilleures perf. en Coupe de France et en Coupe Gambardella Crédit Agricole.
 - vi. Meilleur club de jeunes : **supprimé temporairement.**
 - f. Statut de l'Arbitrage.

Arsène MEYER fait part de son désaccord avec le principe de l'Arbitre auxiliaire.

Un débat s'instaure sur ce point et après avis, ce point recueille l'avis favorable à la majorité du Conseil de Ligue.

- g. Championnats de Jeunes :
 - i. 3 axes :
 1. Paul Michallet et Yves Begon.
 2. ETR sans toutefois qu'il apparaisse que les CTR suivent le mouvement.
 3. Arsène MEYER.
 - ii. B. Barbet propose :
 1. rester en l'état pour 2017-2018 et une mise en place lors de la saison 2019-2020 avec la saison de transition en 2018-2019.
 2. Faire un GT avec D. Drescot, JP. Defour, A. Meyer, 2 Présidents de districts, 2 CTR, le DTR et Yves Begon.
 3. Feuille de route avec un rendu de copie en décembre 2017.

→ A condition que les modifications évoquées ci-dessus soient apportées, tous les textes qui seront soumis à l'AG du 18 juin prochain ont reçu un avis favorable du Conseil de Ligue.

- **Les vœux des clubs**

Futsal Saone Mont D'or :

- Vœu n°1 : proposer un championnat LAuRAFoot avec des poules (Honneur ou Honneur Régional de minimum 12 équipes par saison).

Nous demandons à ce que la Commission Futsal de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes impose des poules de championnat (Ligue HR ou Honneur) composée de minimum 12 équipes et maximum, 14 équipes pour chaque saison.

En effet, les précédents championnats futsal Ligue (Honneur Régional Rhône-Alpes avec 7 équipes) et les projections futures proposées du championnat Honneur à 10 équipes ne garantissent pas un nombre de matchs suffisant pour une pratique de qualité et si possible exclusive (éviter les double-licences et favoriser des joueurs exclusifs futsal).

Chaque année des équipes font forfait général et il faut absolument sécuriser des championnats qui se déroulent avec un minimum de 12 équipes.

Avis défavorable du Conseil de Ligue.

Le but de proposer des poules avec moins de clubs est d'élever le niveau de l'élite en Futsal.

- Vœu n°2 : loi du jeu – Passer à un temps de jeu à 2x20 minutes effectives.

Le temps de jeu en Ligue est différent des championnats nationaux. Pour plus de spectacle et d'attrait de notre discipline, nous souhaitons qu'à partir des niveaux Ligue, le temps de jeu soit le même qu'au niveau fédéral, à savoir 2x20 minutes effectives.

Ainsi, chaque équipe devra fournir un responsable table de marque pour encadrer et gérer le chrono.

L'augmentation du temps de jeu nous permettra aussi de mieux fidéliser nos pratiquants qui reprochent un temps de jeu trop court actuellement (2x25 minutes) et de travailler avec des groupes plus élargis (plus de remplaçants car temps trop long).

Avis défavorable du Conseil de Ligue.

Les obligations en termes de terrains et installations sportives ne sont pas les mêmes au niveau régional qu'au niveau national, c'est pourquoi le règlement de la Coupe Nationale Futsal prévoit que pendant l'épreuve éliminatoire organisée par la Ligue, « la durée du match est de quarante minutes temps réel (2 x 20) ou en l'absence de chronométrage des arrêts de jeu, de cinquante minutes (2 x 25) ».

Tous les gymnases des clubs régionaux ne disposant pas de système de chronométrage des arrêts de jeu, il convient d'appliquer le règlement fédéral.

- Vœu n°3 : quota de joueurs étrangers (UE compris).

Nous souhaitons que la Ligue limite le nombre de joueurs étrangers par équipe de Ligue par match (2 joueurs maximum par match).

Avis défavorable du Conseil de Ligue.

Il convient de respecter le Règlement Fédéral qui prévoit une limitation du nombre de joueurs étrangers hors UE à deux. De plus, cette proposition est illégale au regard du principe de libre circulation des personnes au sein de l'Union Européenne.

AMATEUR LYON FIDESIEN Futsal :

- Vœu n°1 : afin de préparer les équipes de la région Rhône-Alpes aux échéances de L2 et de Coupe Nationale, afin de promouvoir le jeu et ainsi de faire baisser la tension autour des rencontres, afin de donner du temps de jeu aux joueurs surtout dans une période où les déplacements risquent d'être de plus en plus long, afin de structurer encore les associations en ce qui concerne l'organisation d'une rencontre, nous souhaitons faire le vœu suivant :

Faire évoluer les temps de jeu à 2x20 minutes de temps effectif.

Avis défavorable du Conseil de Ligue : idem vœu n°2 FUTSAL SAONE MONT D'OR.

- Vœu n°2 : afin d'augmenter la compétitivité des championnats régionaux, afin de maintenir des championnats de qualité, afin de proposer une pratique suffisante à nos licenciés sous peine de les voir quitter les parquets pour les structures privées type « Foot Indoor », afin de ne pas perdre de licencié FFF, afin de structurer encore les associations en les éveillant sur l'importance de répondre aux obligations lors d'une arrivée en Ligue, nous souhaitons faire le vœu suivant :

Proposer une poule de 14 équipes dans le championnat Honneur Régional.

Proposer une poule de 14 équipes dans le championnat Honneur.

Avis défavorable du Conseil de Ligue : idem vœu n°1 FUTSAL SAONE MONT D'OR.

Vaulx En Velin Futsal :

Je vous envoie ce courriel suite à l'annonce d'un représentant de la Ligue où il a été schématisé les réformes entrevues pour l'année prochaine.

Notre vœux étant que cette réforme soit abrogée car elle fait lieu à une plusieurs procédures d'injustices, qui sont les suivantes :

- poules tirées en fonction de la position géographique (disparité des niveaux des poules volontaire...).

- 4 équipes auvergnates intégrées directement en Honneur, alors qu'elles n'ont qu'un seul championnat ligue à 6 équipes.

- Moins de match à jouer (un frein pour le développement de notre belle discipline).

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, notre vœux est de poursuivre un championnat à 12 équipes, ou pourquoi pas si cela est important pour vous d'intégrer l'Auvergne en Honneur directement, de faire un championnat à 16.

Avis défavorable du Conseil de Ligue : idem vœu n°1 FUTSAL SAONE MONT D'OR.

Jean-Claude YESSO (Commission d'Appel) :

Proposition de vœu : article 35.7

Ayant constaté que l'article 35.7 sur l'EVOcation tel que rédigé dans les règlements généraux de la ligue est incomplet. Qu'en effet, la corrélation faite entre l'article 35.7 de la ligue et l'article 198 des RG de la FFF n'est pas tout à fait conforme dans sa globalité avec le paragraphe traitant de l'EVOcation. Aussi, ma proposition est de compléter l'article 35.7.2 par un nouvel article identique à l'article 199 des Règlements Généraux de la FFF.

Ma démarche de proposer ce vœu s'appuie également sur trois observations :

1/ Besoin de clarté

L'évocation est un recours exceptionnel permettant à un Comité Directeur de réformer la décision d'une de ses commissions si celle-ci n'applique pas le règlement tel que prévu par les textes.

Alors que dans la dernière EVOcation faite par le Comité de Direction de la ligue, il est bien stipulé dans la motivation, que la Commission d'Appel de la Ligue a scrupuleusement appliqué les règlements. Aussi, les membres des commissions ont besoin de clarté quant à l'utilisation de ce recours qu'est l'EVOcation.

2/ Besoin de transparence

La décision d'un comité directeur suite à une EVOcation est un jugement susceptible d'appel devant une « juridiction supérieure ».

Il convient donc de connaître la composition des membres ayant délibéré et pris la décision, donner le résultat du vote d'acquiescement ne suffit pas. Ce point relève de la procédure d'appel.

3/ Besoin de contradictoire

La décision suite à une EVOcation est notifiée au président de la commission. Alors que ni convocation, ni courrier, ne l'informe en amont du projet (ou du déroulement) de l'EVOcation. De ce fait, il ne peut apporter aucune observation sur les motifs de la décision prise par sa commission.

C'est pourquoi, je propose que l'article 35.7.2 des RG de la LRAF (qui correspond à l'article 198 RG de la FFF) soit complété par l'article 199 des RG de la FFF en ses termes :

Nouvel article 35.7.4

- 1. Pour éventuellement les réformer, dès lors qu'il les jugerait contraires à l'intérêt supérieur du football ou aux statuts et règlements, le Conseil de la Ligue peut se saisir de toutes décisions sauf en matière disciplinaire.*
- 2. A peine de nullité, la demande d'évocation devra être revêtue de la signature d'au moins 2/3 des membres du Conseil de la Ligue*
- 3. Cette demande doit être adressée au Secrétariat du Conseil de la Ligue dans un délai maximum de dix jours, suivant la date de notification ou de publication de la décision définitive contestée.*
- 4. Si le Conseil de la Ligue se saisit lui-même, le délai est porté à un mois.*
- 5. La procédure est exclusivement écrite, tout intéressé pouvant faire valoir par écrit son argumentation qui est soumise à l'examen du Conseil de la Ligue.*

Avis défavorable du Conseil de Ligue.

Cette proposition réduit fortement le délai d'évocation qui est normalement de deux mois. Une nouvelle formulation inspirée de cette proposition a été intégrée à l'article 49.7.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot qui reprend notamment la possibilité pour tout intéressé de faire valoir son argumentation par écrit.

- **Le Budget Prévisionnel et les tarifs 2017-2018 (Daniel THINLOT)**

Je vais débiter cette intervention par un point sur le nombre de nos licenciés.

Lors de la présentation de notre prévisionnel 2016/2017 suite à une petite chute de nos licenciés sur la saison 2015/2016 en Rhône-Alpes, - 1 746 licenciés, je vous faisais part d'une légère crainte pour l'avenir, car en 2008/2009 nous avons commencé ainsi par une faible chute de - 2500 pour finir en 2010/2011 avec - 29 758

licenciés. Certes, mon inquiétude était un peu atténuée par l'Euro 2016 qui arrivait en soulevant un véritable enthousiasme et je vous disais « *cela devrait attirer sur notre football un regain de jeunes joueurs* ».

Et bien cela se confirme car sur 2016/2017, nous constatons que le mouvement s'inverse. Nous regagnons sur Rhône-Alpes, 4 893 licenciés, et en Auvergne, 1 020 licenciés.

Cela est une bonne nouvelle et j'espère que cette tendance perdurera sur les prochaines saisons, car nos budgets à venir seront très serrés et difficiles compte tenu de notre développement avec TOLA VOLOGE, la régionalisation de l'ETR et la fusion Auvergne / Rhône-Alpes.

Nous allons maintenant parler de la présentation de ce budget à venir.

Il s'agit bien entendu d'un budget LAuRAFoot regroupant Auvergne et Rhône-Alpes.

Nous ne pratiquerons pas comme les autres saisons par comparaison avec le prévisionnel précédent car nous n'avons pas de budget antérieur prévisionnel similaire pour effectuer une comparaison significative.

Nous ne nous attarderons pas sur l'ensemble de nos familles, nous passerons plus rapidement sur celles qui sont relativement stables.

Par contre nous commenterons plus dans le détail les familles impactées par le développement :

- Soit la fusion Auvergne / Rhône-Alpes,
 - Soit la mise en fonctionnement de Tola Vologe,
 - Soit l'équipe technique régionale sur Rhône-Alpes, puisqu'en Auvergne la régionalisation est déjà en place.
- Ce développement donnera une grosse partie de son impact sur ce budget 2017/2018.

Pour ce qui est des charges :

Les familles les plus impactées par ce développement seront essentiellement :

- Les frais généraux
- Le fonctionnement et l'organisation
- Les subventions aux Districts
- La dotation sur exercice.

Pour ce qui est des produits :

Il n'y a pas de changement notable. Nous retrouverons l'effet de la hausse sur les licences en Rhône-Alpes de la saison 2016/2017 ainsi que celui sur les changements de clubs.

Pour la partie Auvergne nous avons sur ce budget une hausse de 1,50 euros sur les licences afin d'égaliser leur prix avec Rhône-Alpes par rapport à la saison 2016/2017.

En dehors de cela, je tiens à préciser qu'il n'y a sur ce budget aucune hausse supplémentaire concernant les licences et les changements de clubs.

Avec notre développement et la fusion avec l'Auvergne, le budget prévisionnel est très serré, il n'a pas été simple à monter. Pour certaines prévisions concernant la fusion ou Tola Vologe, nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour les appréhender au plus près, nous collerons plus à la réalité dès que nous aurons un minimum de vécu.

La première mouture de ce budget n'a pas pu être prise en compte car nous avons un déficit trop important. De ce fait nous avons mis en place le fonctionnement de la régionalisation de l'ETR sur Rhône-Alpes sans prendre en totalité la charge financière des salaires des CTD pour 2017/2018 et nous avons également repoussé le démarrage du Pôle Espoirs Garçons à Septembre 2018.

Pour ce budget cela a été suffisant pour être à l'équilibre.

Par contre il faut penser que nous devons trouver les moyens financiers nécessaires pour aller dans les saisons futures au bout de notre développement.

Je pense qu'en adoptant une attitude rigoureuse et sans faille sur nos dépenses de fonctionnement prévues pour Tola Vologe, nous devrions dégager un peu de budget par rapport à nos prévisions.

Il faudra aussi profiter de ce bel outil que sera Tola Vologe pour trouver quelques sources de produits par exemple :

- Des locations de salles pour des séminaires
- Des locations de terrains pour des tournois de sociétés ou autres organismes.
- Nous avons pu voir que ce site pouvait attirer la télévision pour des tournages.
- Et un tas de possibilités que nous ignorons encore aujourd'hui.

Nous devons également essayer de mettre en avant, auprès des instances territoriales, qui je sais sont très sollicitées, notre travail vers les jeunes avec les pôles filles et garçons pour assurer leurs études à travers notre sport afin peut-être d'aller plus haut dans les subventions qu'elles nous accordent.

Nous avons voulu du développement avec Tola Vologe, il faudra savoir se servir de celui-ci pour essayer d'atteindre au plus près l'équilibre de notre budget sans trop se tourner vers les clubs car je sais que pour

eux leurs budgets ne sont pas toujours faciles et c'est ainsi que nous pourrions arguer d'avoir réussi au mieux notre développement.

Je voudrais aussi vous dire que ce qui pèse lourdement sur ce budget ce sont les amortissements : 618 000 euros.

Bien entendu cela n'est pas une charge que l'on débourse, ils sont pris en compte pour attester de notre capacité à rembourser nos emprunts.

Nous pouvons constater que nous avons de la marge car pour 618 000 euros d'amortissement, nous sommes à 357 000 euros de remboursement du capital emprunté.

Je dois aussi reconnaître que j'ai un peu oublié ma prudence habituelle en prenant pour le montage de ce budget l'option 254 000 licenciés alors que pour 2016/2017 nous réalisons 258 102 licenciés. De plus, je sais que nous perdrons quelques licences car nous ne mettons plus une licence dirigeant obligatoire pour les Président, Trésorier et Secrétaire général si la personne a déjà une licence joueur.

Je pense avoir suffisamment communiqué sur ce budget nous allons maintenant passer aux commentaires sur nos charges et nos produits.

CONCLUSION

Je conclurai cette présentation ainsi :

Notre Ligue prend une nouvelle dimension :

La fusion Auvergne Rhône-Alpes, Tola Vologe pour aller vers un pôle espoir garçon, la mise en place de l'ETR régionale pour Rhône-Alpes, en fait tous les ingrédients pour devenir une grande Ligue.

Mais attention tout cela en même temps est générateur de nouvelles charges importantes pour notre budget.

Pour réussir nous devons adopter une rigueur exemplaire de tous les instants et à tous les niveaux où aucune faille ne sera possible ni aucun écart dans les budgets qui vont obligatoirement se resserrer.

Nous devons profiter de la fusion et du déménagement à Tola Vologe pour remettre en cause et améliorer notre mode de fonctionnement avec la volonté de toujours rechercher l'excellence au moindre coût. Je sais nous aurons quelques saisons difficiles mais cela est ainsi. On ne grandit pas sans effort et c'est à ce prix que la réussite sera au rendez-vous.

Voilà, je pense que tout a été dit sur ce budget, en rajouter serait superflus.

Il me reste surtout à vous remercier de votre attention.

Richard DEFAY présente ensuite les tarifs relatifs aux licences :

En 2016/2017, les frais des licences en ex-Rhône-Alpes ont été alignés sur les tarifs de l'ex-ligue d'Auvergne puis augmentés d'1,50 €. Pour 2017/2018, alignement des tarifs sur ceux de l'ex-ligue Rhône-Alpes de 2016/2017.

Pour les changements de club, la proposition pour 2017/2018 est de maintenir le montant de 100 euros des vétérans aux U17 inclus et le montant de 60 euros des U16 aux U14 inclus (pas de tarif sur les U12-U13).

Proposition MDS sur les indemnités journalières : possibilité d'obtenir des indemnités journalières pour les licenciés salariés, cette proposition sera soumise au vote en AG au tarif de 0,50 euros par licence (Coût pour la ligue de 1 € par licence).

• Lieu et horaires

L'AG aura lieu le 18 juin 2017 au Matmut Stadium à Gerland (LOU Rugby) et débutera à 9h30. Nous essaierons de terminer rapidement pour permettre à ceux qui ont le plus de route de pouvoir rentrer pour voter.

Choix du vote électronique.

Voir si une visite de Tola Vologe est possible après l'AG.

4. Représentation du Conseil de Ligue aux A.G. d'Eté des Districts (B. Barbet).

Ain Vendredi 30 Juin 2017 à 19h00, Salle des Fêtes de Val Revermont, Treffort
MM. ALBAN, DEPIT et DRESCOT.

Allier Samedi 17 Juin 2017 à 14h00, Centre Socio-Culturel, Gannat
MM. MICHALLET et MILVAQUE.

Isère Vendredi 30 Juin 2017 à 19h00, Stade des Alpes, Grenoble
MM. LONGERE et MARCE.

Cantal Samedi 10 Juin 2017 à 14h30, Riom ès Montagnes, Centre Départemental Josette Roche
MM. BARBET, MILVAQUE et VANTAL.

| | |
|------------------------------|--|
| Drôme-Ardèche | Vendredi 30 Juin 2017 à 18h30, Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, 290 rue Vaventines à Valence MM. MICHALLET et ZUCHELLO. |
| Haute-Loire | Samedi 17 Juin 2017 à 10h00, Brioude MM. BARBET, LONGERE et Mme HARIZA. |
| Loire | Vendredi 16 Juin 2017 à 19h00, Salle Omnisport, Rue des écoles, St Germain Lespinasse MM. BARBET et DRESCOT. |
| Puy de Dôme | samedi 17 juin 2017 à 14h00, Salle l'Arlequin, Mozac MM. BARBET, AMADUBLE, BEGON, et Mme CONSTANCIAS. |
| Lyon et Rhône | Samedi 17 juin 2017 à 9h00, Larajasse MM. GOURMAND et THINLOT. |
| Savoie | Samedi 1er Juillet 2017 à 15h00, Salle des Fêtes de Domessin MM. BARBET, DRESCOT, LONGERE et MICHALLET. |
| Haute-Savoie Pays Gex | Vendredi 30 Juin 2017 à 19h00, Sillingy MM. BARBET et GOURMAND. |

Assemblée Générale de l'UNAF, le 17 Juin 2017 à Crolles. Michel MUFFAT-JOLY représentera la LAuRAFoot.

Finales des Coupes Rhône-Alpes Seniors et Féminines, le 10 Juin 2017 à Pierrelatte. Mme HARIZA ainsi que MM. LONGERE et ZUCHELLO représenteront la LAuRAFoot.

5. *Dossiers juridiques (B. Barbet, M. Coquet).*

- **Groupements et Fusions.**

- **PROJETS DE FUSIONS :**

Pris connaissance des projets de fusion suivants pour la saison 2017/2018 au sein du District de Lyon et du Rhône :

US BEAUJOLAISE – 504389
AL FLEURIE VILLIE MORGON – 531810

AS LARAJASSE – 524476
ENT.S. CHATELARD STE CATHERINE – 523600

Considérant que le District concerné est favorable à la réalisation des fusions précitées ;
Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;
Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs de chacun des projets de fusion est inférieure à 15 km ;

Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs ;

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes émet un avis favorable à la réalisation de chacun des projets de fusion précités.

L'homologation définitive des nouveaux clubs par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1^{er} juillet 2017, en double exemplaire sur papier libre de :

- l'imprimé d'Affiliation du nouveau club **visé par le District concerné**
- les P.V. des A.G. des clubs, régulièrement convoquées, ayant décidé leur dissolution
- les récépissés de radiation en préfecture des anciens clubs
- le P.V. de l'A.G. constitutive de la nouvelle association
- les statuts de l'association et la composition de son Comité
- le récépissé de déclaration en préfecture.

- **PROJETS DE GROUPEMENTS :**

« GROUPEMENT LOIRE FOREZ FOOTBALL » – licenciés U7 à U19 :

Pris connaissance du projet de création d'un groupement de jeunes U7 à U19 pour la saison 2017/2018, rattaché au District de la Loire, et comprenant les clubs suivants :

- AS CUZIEU – 530049
- ET. S. MONTRONDAISE – 504623

- AS ST LAURENT LA CONCHE – 527378

Considérant que le District de la Loire est **favorable** à la création dudit groupement,
Après analyse du projet de groupement présenté par les clubs,

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes valide à l'unanimité le projet du GROUPEMENT DE JEUNES LOIRE FOREZ FOOTBALL.

L'homologation définitive du groupement est toutefois subordonnée à la production, avant le 1^{er} juin 2017, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District :

- des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,
- de la Convention-type dûment complétée et signée,
- du dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.

« GROUPEMENT AMBRONAY SAINT JEAN JUJURIEUX » – licenciés U7 à U17 :

Pris connaissance du projet de création d'un groupement de jeunes U7 à U17 pour la saison 2017/2018, rattaché au District de l'Ain, et comprenant les clubs suivants :

- ENT. S. AMBRONAY ST JEAN LE VIEUX – 526649
- US JUJURIEUX – 504749

Considérant que le District de l'Ain est **favorable** à la création dudit groupement,
Après analyse du projet de groupement présenté par les clubs,

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes valide à l'unanimité le projet du GROUPEMENT DE JEUNES AMBRONAY SAINT JEAN JUJURIEUX.

L'homologation définitive du groupement est toutefois subordonnée à la production, avant le 1^{er} juin 2017, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District :

- des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,
- de la Convention-type dûment complétée et signée,
- du dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.

- Point sur le Championnat Futsal 2016/2017 du District de la Loire.

6. Points et questions divers :

- **Chef de délégation à Cap Breton.**

Abtisse HARIZA est désignée pour accompagner la Sélection.

- **Coupe Rhône-Alpes Féminines**

Celle-ci se jouera avec toutes les équipes féminines de la LAuRAFoot (ex-Rhône-Alpes et ex-Auvergne) l'année prochaine.

La Séance est levée à 21h30.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE